

32 *Les îles Chausey*

32.1 *Occupation humaine de Chausey*

Les îles Chausey sont un archipel granitique à 17 km au large de Granville. Il est constitué d'une grande île, et d'une cinquantaine de petites îles et îlots. L'ensemble s'étend sur 12 km de long et 7 km de large. Il est habité par une trentaine de résidents permanents ; il constitue une grande zone de pêche et de conchyliculture, et une réserve ornithologique exceptionnelle.

Déjà habité tout au long de la préhistoire, Chausey continue à être occupé pendant la période protohistorique, l'antiquité, le Moyen-âge et les périodes qui ont suivi, par une population variable, venant des côtes ou des grandes îles de la Manche. On y vit de la pêche, mais aussi de l'exploitation des carrières de granit qui alimentent la construction du Mont-Saint-Michel, des murailles de Granville et Saint-Malo, jusqu'aux trottoirs de Paris et Londres. Cette exploitation perdure jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

En raison de sa localisation frontalière, du flou juridique entourant ses eaux, revendiquées par la France et l'Angleterre, mais aussi de la configuration de l'archipel qui permet de nombreuses caches, Chausey a toujours été très prisé des pirates, des contrebandiers, des corsaires en quête de profits faciles.

Aux XVIII^e et XIX^e siècle, on y trouve aussi l'industrie de la soude, sous l'impulsion de Jean-Christophe Régner (voir autre encadré) qui avait développé cette industrie sur l'archipel. Des *barilleurs* récoltaient le varech pour en faire de la soude, destinée à la fabrication du verre et d'autres produits chimiques.

Baptiste MARCEL



Coucher de soleil sur les îles Chausey.
Vue prise depuis le Rempart du Nord à Granville
Photo Yann Guyon Le Bouffy

32.2

Les mégalithes de Chausey

À une époque reculée, les îles Chausey étaient des collines de roche meuble recouvrant un éperon granitique affleurant, séparées par des vallons qui constituent aujourd'hui des bras de mer entre les îles (le Sund et le Chenal de Beauchamp). Ces reliefs dominaient des steppes qui s'étendaient là où se trouve aujourd'hui la Manche. Nous sommes au paléolithique. Chausey garde des traces d'occupation de Néandertaliens (datation incertaine, peut-être entre 80.000 et 60.000 ans).

C'est à l'issue de la dernière ère glaciaire (glaciation de Würm), il y a 10.000 ans que le niveau des mers commence à monter, phénomène appelé la *transgression flandrienne*. Chausey devient alors l'extrémité d'une péninsule, puis une île il y a 8.000 à 7.000 ans, qui restera encore accessible à pied à marée basse un certain temps.

Les humains de ces périodes-là sont ceux qui nous ont laissé les vestiges mégalithiques, que les historiens ont faussement attribué aux Gaulois jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il y a plusieurs dolmens à Chausey, et Joseph Deschamps du Manoir est un des premiers (peut-être *le premier*) à en laisser une trace bibliographique (« L'Archipel de Chausey » en 1873 dans le tome 4 des *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches*).

Il convient de nous attarder sur un de ces monuments hautement remarquable : le Cromlech de l'Œillet. C'est un cercle de pierre intertidal, c'est à dire situé dans la zone de marée, submergé à marée haute, et découvert à marée basse. Bien qu'il soit vraisemblable qu'il eût été connu des populations locales à l'une ou l'autre époque de l'Histoire, on n'en trouve nulle mention bibliographique avant sa découverte sur des photographies verticales de l'IGN par Hervé Hillard. Il est en effet dans une zone difficile d'accès, du côté des vasières au-delà du Sound (aujourd'hui, on peut clairement le distinguer en consultant les sites internet qui offrent la consultation d'ortho-photographies aériennes ou satellitaire).

Une campagne archéologique a eu lieu en 1994, et Joseph Deschamps du Manoir est cité dans le rapport de prospection en tant que source bibliographique pour son article de 1873.

En l'absence d'éléments organiques pouvant être traités au carbone 14, la datation du cromlech est incertaine, mais les archéologues le placent pendant le néolithique moyen ou final, sachant que l'altitude exacte du cromlech détermine que les eaux l'ont atteint il y a 4.500/4.000 ans (fin néolithique).

Baptiste MARCEL



Le Cromlech de l'Œillet
Photo prise aux îles Chausey, au cours de l'été 2012,
lors de la reconnaissance effectuée par Baptiste et Antonin MARCEL



Îlot découvert à marée basse

32.3

Pourquoi les îles Chausey sont-elles françaises ?

Il est intéressant de noter que les îles Chausey sont françaises, alors que les autres îles de la Manche sont britanniques ; il faut remonter au Moyen Âge pour comprendre cet héritage.

Chausey appartient alors à la province historique de Normandie. Les îles sont données en 1022 aux religieux du Mont Saint-Michel qui y établissent un prieuré. La Normandie fait la conquête de l'Angleterre (bataille de Hastings en 1066) et devient un royaume qui s'étend de part et d'autre de la Manche. La Normandie continentale est reconquise par la couronne française (Philippe-Auguste) en 1204. Le roi prend Chausey, mais ne peut s'emparer des autres îles de la Manche (Jersey, Guernesey...) par faute de suprématie maritime.

Lors de la guerre de Cent Ans, les Anglais reprennent pied en Normandie, et occupent, entre autres, Granville et sa région. Ils en sont chassés en 1450 par Charles VII, lequel échoue cependant dans la reconquête des autres îles, non sans les revendiquer.

Les deux pays restèrent sur leurs revendications. Au fil des siècles, Chausey reste une zone conflictuelle entre les deux pays. Les Anglais tentent des coups de main pour reprendre l'archipel, et parviennent parfois à l'occuper sur de courtes périodes, le dernier épisode étant en 1756-1757, causant de grands embarras aux affaires de la famille Régnier. (Cf. les encadrés pp. 40 à 42).

Les conflits de souveraineté sur les îles de la Manche, attisés par la valeur halieutique de certaines zones, ont perduré jusqu'à la période récente : le dernier litige, portant sur l'archipel des Minquiers (minuscules îlots inhabités entre Chausey et Jersey), fut tranché en faveur du Royaume-Uni par la Cour internationale de Justice de La Haye en 1953.

Baptiste MARCEL